

La Ville de Saint-Hyacinthe recrute actuellement de nouveaux talents afin de répondre aux nombreux défis en cours et à venir dans notre ville dynamique.

DEVENEZ PRÉPOSÉ.E À LA RÉGLEMENTATION SERVICE DU GÉNIE

Concours 25-202

 **Emploi temporaire**

SOMMAIRE DU POSTE

Sous la responsabilité du chef de Division mobilité active et durable, le titulaire du poste effectue divers travaux relatifs à l'application des lois et des règlements concernant le stationnement des véhicules automobiles, de l'occupation du domaine public, distribue des contraventions à la suite d'infractions, fait déplacer les véhicules nuisant à l'exécution de certains travaux et effectue la vérification des plaques et des permis de stationnement.

PRINCIPALES FONCTIONS

- Rapporter au Service des travaux publics les mécanismes électroniques et les horodateurs ne pouvant être réparés sur place ou devant être remplacés;
- Effectuer la collecte des horodateurs selon le programme établi par le coordonnateur à la circulation et à la réglementation;
- Rapporter aux personnes responsables les plaintes de vol et de vandalisme fait aux horodateurs, et, au besoin, rédiger un rapport faisant état de la valeur des bris ou de la disparition;
- Rapporter aux personnes responsables de l'entretien des véhicules de la Ville toutes les réparations nécessaires au bon fonctionnement des véhicules du service;
- Rapporter au coordonnateur à la circulation, à la Sûreté du Québec ou à toute autre personne responsable de la Ville certaines constatations faites lors de son quart de travail;
- S'il y a lieu, en situation d'urgence ou à la demande du coordonnateur à la circulation et à la réglementation, peut-être appelé à diriger la circulation;
- S'informer des changements apportés aux règlements municipaux et aux ententes relatives aux zones de stationnement et aux zones régies par des horodateurs;
- Informer le coordonnateur à la circulation et à la réglementation des besoins en vêtements ou de la nécessité de remplacement de ceux-ci;

- Effectuer une surveillance, en faire l'analyse et produire un relevé de circulation ou de stationnement à la demande du coordonnateur à la circulation et à la réglementation;
- Effectuer de la brigade scolaire lors d'un manque d'effectifs à la demande du coordonnateur à la circulation et à la réglementation;
- Se rapporter quotidiennement au coordonnateur à la circulation et à la réglementation;
- Accomplir toutes autres tâches que lui confie le coordonnateur à la circulation et à la réglementation.

EXIGENCES DU POSTE

- Détenir un diplôme de secondaire V ou l'équivalent reconnu par le ministère de l'Éducation du Québec;
- Détenir un permis de conduire de classe 5;
- Posséder une année d'expérience dans le domaine de l'application de règlements serait un atout;
- Posséder un niveau de connaissance de base de la suite Office et avoir la facilité à travailler avec des outils informatiques;
- Être habile communicateur, faire preuve de courtoisie, de tact et de diplomatie;
- Posséder un excellent sens de l'observation;
- Posséder les qualités et aptitudes suivantes : autonomie et initiative, minutie et précision, capacité de travailler sous pression, contrôle de soi;
- Posséder une bonne capacité physique.

RÉMUNÉRATION ET HEURES DE TRAVAIL

Le salaire annuel prévu à la convention collective en vigueur varie de **45 588 \$ à 58 446 \$**.

La semaine de travail est d'une durée de **37,5 heures** réparties sur une base de cinq (5) jours incluant toujours 2 jours de congé consécutifs, par rotation entre les salariés, selon un horaire pouvant varier à l'intérieur des plages suivantes :

Lundi, mardi et mercredi :	de 8 h à 16 h 30
Jeudi et vendredi :	de 8 h à 21 h
Samedi :	de 7 h 30 à 16 h 30

POSTULER DÈS MAINTENANT

Les personnes intéressées doivent transmettre leur curriculum vitae, **au plus tard le 27 juin 2025**, en mentionnant le numéro de **concours 25-202** par courriel à l'adresse suivante : rh@st-hyacinthe.ca.

Nous appliquons un programme d'accès à l'égalité à l'égard des femmes, des personnes vivant avec un handicap, des minorités visibles, des autochtones et des minorités ethniques. L'usage exclusif du genre masculin se veut essentiellement dans le but d'en faciliter la lecture.

Seuls les candidats retenus pour une entrevue seront contactés.

